

BAC PROFESSIONNEL ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE OPTION STRUCTURE

EPREUVES PROFESSIONNELLES

Arrêté du

CAHIER DES CHARGES DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTROLE EN COURS DE FORMATION

DOSSIER – TYPE À DESTINATION DES CENTRES DE FORMATION
(Lycée Professionnel public et privé sous contrat, GRETA, Centre de Formation d'Apprentis habilité)

SOUS-EPREUVE E13 - CONDUITE D'UN PROJET D'ACCOMPAGNEMENT - U13 - COEFFICIENT 4

La sous épreuve prend appui sur un dossier élaboré par le candidat au cours d'une période de formation en milieu professionnel (PFMP) d'une durée minimale de 4 semaines, effectuée en année terminale et obligatoirement dans des établissements de santé, structures sociales ou médico-sociales, école élémentaire, structure d'accompagnement du jeune en situation de handicap.

Compétences

C1.2 : Communiquer avec l'équipe, les autres professionnels, les services, les partenaires ?

C1.2.3 : Rédiger, mettre en forme et diffuser un document professionnel

C1.2.4 : Assurer une veille des documents professionnels

C3.2 : Élaborer le projet individualisé, le projet de vie

C3.4 : Concevoir et mettre en œuvre des activités d'acquisition ou de maintien de l'autonomie et de la vie sociale ?

C3.4.1 : Choisir une ou des activités pour une personne, un groupe

C3.4.2 : Favoriser l'accès aux apprentissages du jeune handicapé dans le cadre de son accompagnement

C3.4.5 : Conduire et évaluer une activité individuelle (vie quotidienne, activité motrice, d'éveil, de maintien de l'autonomie, de loisirs)

Savoirs associés :

- Sciences médico-sociales
 - 2.2 Le projet individualisé, projet de vie, projet personnalisé, projet d'accompagnement
 - 2.8 La relation personne aidante- personne aidée
 - 3.2 La communication écrite
- Techniques professionnelles et technologie associée- animation- éducation à la santé
 - Apprentissages et handicap pour l'option « En structure »
 - Conduites d'activités pour une personne

Le dossier, entre 15 et 20 pages, annexes non comprises, présente :

- succinctement le contexte professionnel ;
- la personne concernée par le projet d'accompagnement, dans le respect de la confidentialité ;
- l'analyse de ses besoins, de ses attentes ;
- le projet d'accompagnement proposé ;
- les actions retenues et leur justification dans le cadre de ce projet ;
- les modalités de formalisation du projet ;
- l'évaluation éventuelle des mesures mises en place.

Le dossier est obligatoirement accompagné de l'attestation de la période de formation en milieu professionnel correspondante et de la fiche d'appréciation ou des documents attestant de l'activité.

Le contrôle en cours de formation s'appuie sur une situation d'évaluation en centre de formation. Cette situation s'organise en deux temps :

- présentation du dossier rédigé par le candidat (15 min maximum)
- entretien (30 minutes) avec la commission d'évaluation (professeur de la spécialité et un professionnel dans toute la mesure du possible). Au cours de cet entretien, le candidat est amené à justifier et à approfondir les éléments présentés dans le dossier. L'entretien permet également de vérifier la maîtrise des savoirs associés en lien avec la situation décrite.

Remarque : le dossier réalisé peut être évalué par l'équipe pédagogique ; la note obtenue sera prise en compte dans la moyenne trimestrielle ou semestrielle.

SOUS-EPREUVE E31 - SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT, DE SERVICES A LA PERSONNE EN STRUCTURE - U 31 - COEFFICIENT 4

Elle porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

C1.2 : Communiquer avec l'équipe, les autres professionnels, les services, les partenaires

C1.2.1 : Recueillir, sélectionner et ordonner les informations

C1.2.5 : Transmettre les informations pour assurer la continuité de l'accompagnement

C1.2.8 : Intervenir en tant que représentant du service lors de réunions

C2.1 : Organiser le travail en équipe professionnelle

C2.1.1 : S'inscrire dans une équipe pluri-professionnelle

C2.1.2 : Planifier ses activités de travail

C2.2 : Participer à la formation et à l'encadrement de stagiaires. Accueillir de nouveaux agents, des bénévoles

C2.3 : Participer au contrôle et à la gestion de la qualité

C2.4 : Gérer les stocks et les matériels

C2.4.1 : Évaluer les besoins en produits et matériels
 C2.4.2 : Planifier les achats en fonction des inventaires des produits et/ou de la vétusté, des matériels en réserve
 C2.4.3 : Rédiger un bon de commande et assurer le suivi des commandes
 C3.1 : Assurer l'hygiène de l'environnement de la personne
 C3.1.2 : Mettre en œuvre des techniques de bio-nettoyage
 C3.1.4 : Surveiller et maintenir l'état de fonctionnement du lit, des aides techniques, surveiller l'état de fonctionnement des dispositifs médicaux
 C 3.1.5 : Préparer les matériels en vue de la stérilisation
 C 3.1.6 : Assurer le tri et l'acheminement du linge, des matériels et des déchets
 C 3.3 : Réaliser les activités liées à l'hygiène, au confort de la personne et à la sécurisation (sauf C.3.3.8)
 C 3.5 : Surveiller l'état de santé de la personne et intervenir en conséquence
 C 3.6 : Préparer des collations, distribuer des repas équilibrés conformes à un régime et aider à la prise des repas
 C 3.6.3 : Préparer des collations
 C 3.6.4 : Distribuer des collations ou des repas
 C 3.6.5 : Organiser la distribution
 C 3.6.6 : Aider à la prise des repas
 La sous-épreuve s'appuie sur l'ensemble des savoirs associés nécessaires aux soins d'hygiène et de confort, aux services aux usagers et plus particulièrement à ceux de :
 Techniques professionnelles et technologie associée-ergonomie-soins
 Techniques professionnelles et technologie associée-services à l'utilisateur

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation a lieu au cours de la période de formation en milieu professionnel auprès d'adultes non autonomes.

L'évaluation est réalisée par le tuteur sur l'ensemble de la période de formation en milieu professionnel, elle porte sur des activités :

- de soins d'hygiène et de confort auprès d'adultes non autonomes ;
- de techniques de manutention ;
- de préparation et service de collations et distribution des repas ;
- de surveillance de l'état de santé ;
- de maintien de l'hygiène de l'environnement de la personne.

Ces activités doivent permettre d'évaluer les compétences d'organisation, de communication et de gestion de la qualité.

Au cours de la période de formation en milieu professionnel auprès d'adultes non autonomes d'une durée d'au moins quatre semaines en fin de classe de première ou au cours de la classe de terminale.

L'évaluation est réalisée par le tuteur sur l'ensemble de la période de formation en milieu professionnel, elle porte sur des activités :

- de soins d'hygiène et de confort auprès d'adultes non autonomes ;
- de techniques de manutention ;
- de préparation et service de collations et distribution des repas ;
- de surveillance de l'état de santé ;
- de maintien de l'hygiène de l'environnement de la personne.

Ces activités doivent permettre d'évaluer les compétences d'organisation, de communication et de gestion de la qualité.

SOUS-EPREUVE E32 - PROJET D'ANIMATION - U32 - COEFFICIENT 2
--

Elle porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

C1.1 : Accueillir, communiquer avec la personne, sa famille, son entourage
 C3.4 : Concevoir et mettre en œuvre des activités d'acquisition ou de maintien de l'autonomie et de la vie sociale
 C3.4.3 : Concevoir un projet d'animation
 C3.4.4 : Conduire et évaluer un projet d'animation
 C3.4.6 : Conduire et évaluer une activité collective (vie quotidienne, activité motrice, d'éveil, de maintien de l'autonomie, de loisirs)

La sous-épreuve s'appuie sur l'ensemble des savoirs associés nécessaires à la conduite d'un projet d'animation ou d'une activité collective et plus particulièrement ceux relatifs aux :

Techniques professionnelles et technologie associée-animation-éducation à la santé :

- 1.2 Conduite d'activités pour une personne ou un groupe
- 1.3 Projet d'animation
- 1.4 Conduite d'animation

Sciences médico-sociales :

3. Communication professionnelle et interprofessionnelle

Contrôle en cours de formation

Au cours d'une des périodes de formation en milieu professionnel d'une durée minimum de quatre semaines, de l'année de première ou de terminale.

L'évaluation réalisée par le tuteur porte sur la conception et la conduite de tout ou partie d'un projet d'animation et/ou d'activités collectives.

SOUS-ÉPREUVE E33 - CONDUITE D'ACTION D'ÉDUCATION À LA SANTÉ - U33 - COEFFICIENT 2

Finalité

Elle permet d'évaluer la compétence mise en œuvre lors de la conduite d'une action d'éducation à la santé.

Contenus

La sous-épreuve porte sur les compétences :

C1.2 : Communiquer avec l'équipe, les autres professionnels, les services, les partenaires

C1.2.2 : Choisir et utiliser l'outil de communication

C3.7 : Conduire des actions d'éducation à la santé

C3.7.1 : Repérer les besoins d'un public sur des aspects simples de santé

C3.7.2 : Repérer les dispositifs en éducation à la santé

C3.7.3 : Concevoir ou participer à l'élaboration de supports ou d'outils pédagogiques dans le cadre d'une action ou d'un projet

C3.7.4 : Concevoir et mettre en œuvre des actions individuelles ou collectives de promotion de la santé

La sous-épreuve s'appuie sur l'ensemble des savoirs associés nécessaires à la mise en place d'une éducation à la santé et plus particulièrement :

Biologie et microbiologie appliquées

Les éléments de physiopathologie inclus dans les différents chapitres.

7.5 La contraception

Nutrition

3. Régimes alimentaires

4. Comportements et habitudes alimentaires

Sciences médico-sociales

1.1 La politique de santé publique : principaux axes de la politique nationale de santé (campagnes, plans nationaux, etc.), risques sanitaires, concept de santé, notion de prévention

1.4 L'adolescent -conduites à risques

3.2 La communication écrite

3.3 La communication visuelle

Techniques professionnelles et technologie associée -animation- éducation à la santé

6. Conduites d'actions d'éducation à la santé, promotion de la santé

Contrôle en cours de formation

Une situation d'évaluation en centre de formation en année terminale. Cette situation porte sur la présentation du dossier rédigé par le candidat, suivie d'un entretien

Le candidat dispose de 10 minutes maxima pour présenter son dossier et peut s'appuyer sur des moyens de communication (vidéo projecteur...),

Ce temps d'exposé est suivi de 20 minutes d'entretien avec le jury (professeur d'enseignement professionnel concerné et par un professionnel dans toute la mesure du possible).

Cet entretien porte sur la justification des choix retenus par le candidat et permet de vérifier la maîtrise des savoirs associés énoncés ci-dessus.

En absence du dossier produit par le candidat, celui-ci ne peut être interrogé et la note « 0 » est attribuée à cette sous épreuve.

Cette sous-épreuve prend appui sur un dossier élaboré par le candidat, au cours de sa formation et doit s'appuyer sur des actions menées individuellement ou collectivement.

Le dossier, de 10 à 15 pages, annexes non comprises, présente :

- la justification de la thématique retenue en lien avec des besoins repérés d'un public,
- l'action d'éducation à la santé retenue,
- un support retenu pour cette action,
- les modalités de mise en œuvre et d'évaluation de l'action.

Remarque : le dossier réalisé peut être évalué par l'équipe pédagogique ; la note obtenue sera prise en compte dans la moyenne trimestrielle ou semestrielle.